

No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE À HUIS CLOS AU 1578 CHEMIN DU FER À CHEVAL À SAINTE-JULIE ET PAR VISIOCONFÉRENCE LE :

MERCREDI 23 MARS 2022, À 16:30 HEURES

CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES ÉTABLIES POUR LA PÉRIODE RELATIVE À LA COVID-19 PERMETTANT DE DÉLIBÉRER ET VOTER À UNE SÉANCE PAR TOUT MOYEN DE COMMUNICATION.

Était présent à Sainte-Julie :

Monsieur Martin Dulac Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville

Participaient par visioconférence :

Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents à Sainte-Julie :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 février 2022;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 9 février 2022;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauches
 - 5.2 Départ à la retraite d'un capitaine
 - 5.3 Départ à la retraite d'un capitaine
 - 5.4 Capitaine à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut
 - 5.5 Départ – Policier temporaire
 - 5.6 Conditions de travail des employés cadres
6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Demande de prix 2022-R-007 – Articles de papeterie
 - 6.2 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance
 - 8.2 États financiers au 31 décembre 2021
 - a) État des activités de fonctionnement
 - b) État des activités d'investissement
 - c) Bilan
 - d) Présentation et analyse d'écart
 - 8.3 Tableau des effectifs
 - 8.4 État de la situation – climat de travail
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16 :30 heures.

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

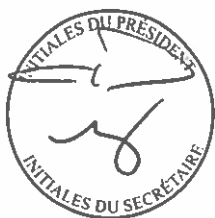
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en y ajoutant le point suivant :

- 5.7 Promotion poste cadre – Capitaines à la division gendarmerie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2385



No de résolution
ou annotation

CA-22-2386

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 février 2022

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2022;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février 2022 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2387

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 9 février 2022

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 9 février 2022;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 9 février 2022;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 9 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5

RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-22-2388

POINT 5.1

RÉSOLUTION

Ratification d'embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une secrétaire à la division de la gendarmerie;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher cinq (5) préposés aux communications surnuméraires;

ATTENDU que le comité de sélection pour le poste de secrétaire à la division de la gendarmerie a retenu la candidature de Cyndelle Moreau Gilbert;

ATTENDU que le comité de sélection pour les postes de préposés aux communications surnuméraires a retenu les candidatures de :

- Amélie Roy
- Angélic Boucher-Marcil
- Patricia Caya
- Laurence Hamel-Perreault
- Corine Bidégaré

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de Cyndelle Moreau Gilbert, à compter du 21 mars 2022, au poste de « secrétaire à la division de la gendarmerie » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent:

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 19 avril 2022, au poste de « préposés aux communications surnuméraires » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent:

- Amélie Roy
- Angélic Boucher-Marcil
- Patricia Caya
- Laurence Hamel-Perreault
- Corine Bidégaré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.2

RÉSOLUTION

Départ à la retraite d'un capitaine

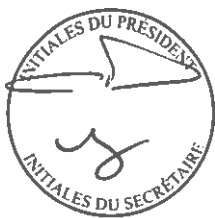
ATTENDU la décision de Monsieur Michel Lefebvre de prendre officiellement sa retraite après quarante-cinq (45) ans de service;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Michel Lefebvre au 31 mai 2022;

ATTENDU que Monsieur Michel Lefebvre est capitaine au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier ce policier de quarante-cinq (45) années pour le travail accompli tout au long de sa carrière mais, plus particulièrement encore, au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

CA-22-2389



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Michel Lefebvre et de la rendre effective au 31 mai 2022;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Michel Lefebvre pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2390

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Départ à la retraite d'un capitaine

ATTENDU la décision de Monsieur Sylvain Lachapelle de prendre officiellement sa retraite après vingt-quatre (24) ans de service;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Sylvain Lachapelle au 31 mai 2022;

ATTENDU que Monsieur Sylvain Lachapelle est capitaine au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier ce policier de vingt-quatre (24) années pour le travail accompli tout au long de sa carrière mais, plus particulièrement encore, au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Sylvain Lachapelle et de la rendre effective au 31 mai 2022;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Sylvain Lachapelle pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-22-2391

POINT 5.4 **RÉSOLUTION**

Capitaine à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut

ATTENDU que le 24 février 2021, par sa résolution CA-21-2234 le Conseil d'Administration de la Régie octroyait à Monsieur Daniel Grégoire la fonction de « Capitaine »;

ATTENDU que par cette même résolution le Capitaine Grégoire était affecté, à compter du 28 février 2021, à la Division Gendarmerie de la Régie;

ATTENDU que cette nomination était assortie d'une période de probation d'une (1) année;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par sa supérieur Madame Caroline Loiseau, Inspecteur-Chef, est concluante à l'égard de Monsieur Grégoire;

ATTENDU le rapport de la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza, recommandant que le statut de Monsieur Grégoire soit confirmé;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER le statut de Monsieur Daniel Grégoire à titre de Capitaine de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 28 février 2021;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2392

POINT 5.5 **RÉSOLUTION** **Départ – Policier temporaire**

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier temporaire :

- Sidney Peixe

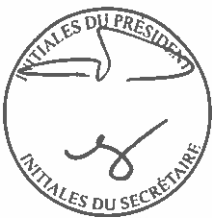
ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 6 mars 2022;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Sidney Peixe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2393

POINT 5.6

RÉSOLUTION

Conditions de travail des employés cadres

ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre d'une rencontre préparatoire à la tenue de la séance du Conseil d'Administration, portant sur les négociations qui se sont déroulées pour la modification de certaines conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU la recommandation le 9 mars 2022 par le Comité Exécutif d'entériner les modifications et les ajouts à apporter au Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER de modifier le Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour valoir jusqu'au 31 décembre 2025;

D'AUTORISER le Directeur de Police, la Secrétaire-Trésorière et le Président de la Régie à signer l'original du Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2394

POINT 5.7

RÉSOLUTION

Promotion poste cadre – Capitaines à la division gendarmerie

ATTENDU les départs à la retraite annoncés par les capitaines Michel Lefebvre et Sylvain Lachapelle;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux nouveaux capitaines;

ATTENDU qu'un affichage à l'interne pour le comblement de ces postes s'est tenu du 16 décembre 2021 au 9 janvier 2022;

ATTENDU que nous avons reçu cinq (5) candidatures et trois (3) parmi celles-ci ont été retenues afin de participer au processus comprenant une entrevue devant un comité de sélection interne ainsi qu'une évaluation de compétences administrée par l'École nationale de police du Québec;

ATTENDU que le comité de sélection, composé de Monsieur Richard Gauthier (Assistant-directeur responsable de la gendarmerie), de Madame Caroline Loiseau (Inspecteur-chef à la gendarmerie) et de



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Madame Marie-Ève Mazza (directrice des ressources humaines) a retenu les candidatures de Messieurs Jonathan Rafferty et Mathieu Berger;

ATTENDU le rapport présenté par la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer aux sergents-détectives Jonathan Rafferty et Mathieu Berger la fonction de capitaine;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

DE NOMMER, à compter du 1^{er} mai 2022, Messieurs Jonathan Rafferty et Mathieu Berger à la fonction de « Capitaine » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'ASSORTIR la présente nomination d'une période de probation d'une (1) année;

D'AFFECTER Messieurs Jonathan Rafferty et Mathieu Berger à ce grade conformément au Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AFFECTER Messieurs Jonathan Rafferty et Mathieu Berger à la Division gendarmerie de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 **ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS**

POINT 6.1 **RÉSOLUTION**

Demande de prix 2022-R-007 – Articles de papeterie

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2022, de diverses fournitures de bureau;

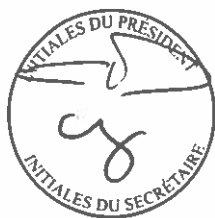
ATTENDU que la Régie a procédé, par demande de prix, auprès de trois (3) fournisseurs à savoir :

- BuroPro Citation Inc. (Beloeil, Québec);
- Fournitures de bureau Denis (Longueuil, Québec);
- Librairie Larico (Chambly, Québec);

ATTENDU que deux (2) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la proposition de « BuroPro Citation Inc. » aux prix unitaires proposés pour un total approximatif de 32 691,08 \$ plus les taxes applicables;

CA-22-2395



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2022 plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-94-671;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat pour les articles de papeterie pour 2022 à « BuroPro Citation Inc. », aux prix unitaires proposés, pour un total approximatif de 32 691,08 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à signer tous les documents pertinents à ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2396

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.2 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 272 065,54 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

**AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENT – POLITIQUES –
ADOPTION**

POINT 8

DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1

CORRESPONDANCE

I. **Soumise au Comité Exécutif du 9 mars 2022 :**

Aucune



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

II. **Soumise au Conseil d'Administration du 23 mars 2022 :**

14 mars 2022

Commission municipale du Québec

➤ Membres du conseil

Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent

Re : *Audit de conformité –
Transmission des rapports
financiers*

POINT 8.2

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Monsieur Robert Arbour, vérificateur externe, fait la présentation des états financiers 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. Il parcourt le document intitulé « Sommaire de l'audit » déposé séance tenante.

La Secrétaire-Trésorière commente par la suite l'analyse des écarts des états financiers 2021.

Il n'y a eu aucun commentaire au terme de la présentation.

Le Président remercie Monsieur Arbour.

POINT 8.3

TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

POINT 8.4

ÉTAT DE LA SITUATION – CLIMAT DE TRAVAIL

Il est procédé au dépôt d'une mise à jour sur l'état de la situation – climat de travail.

POINT 9

VARIA

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

POINT 11

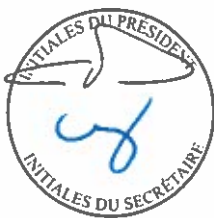
RÉSOLUTION

Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

CA-22-2397



No de résolution
ou annulation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière

MARTIN DULAC
Président